



**Conseil Économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2002/SR.1
9 octobre 2002

Original: FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

SOUS-COMMISSION DE LA PROMOTION ET DE LA PROTECTION
DES DROITS DE L'HOMME

Cinquante-quatrième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 1^{re} SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 29 juillet 2002, à 10 heures

Président provisoire: M. WEISSBRODT
Président: M. PINHEIRO

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SESSION

ORGANISATION DES TRAVAUX

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques de la Sous-Commission seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

La séance est ouverte à 10 h 07.

OUVERTURE DE LA SESSION

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE déclare ouverte la cinquante-quatrième session de la Sous-Commission de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Nombre de faits nouveaux sont survenus depuis la précédente session. La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée a eu des résultats mitigés. L'année qui vient de s'écouler a aussi été marquée, entre autres, par l'ouverture du procès de Slobodan Milosevic, jugé pour crimes de guerre, et par l'entrée en vigueur du Traité de Rome, portant création de la Cour pénale internationale.

2. Les événements du 11 septembre, qui se sont produits peu après la tenue de la Conférence mondiale, ont profondément affecté la vie des individus. Après ces événements, des gouvernements sont allés jusqu'à envisager une approche totalement nouvelle du terrorisme et des relations internationales, qui rendrait les droits de l'homme totalement dénués de sens. Certains ont même pris prétexte de la lutte antiterroriste pour commettre des violations graves et généralisées de ces droits. Face à cette situation, il est plus que jamais nécessaire de renforcer le droit et les procédures relatifs aux droits de l'homme. Il faut réaffirmer les engagements pris en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme, en particulier les obligations liées au droit humanitaire, comme les Conventions de Genève. L'instauration de la paix dans le monde passe par le respect des droits de l'homme.

3. Ces événements ont démontré l'importance des travaux de la Sous-Commission. Un certain nombre de documents de travail et de rapports actuellement à l'examen dans le cadre de la Sous-Commission traitent de questions qui ont un lien avec les événements du 11 septembre. M. Weissbrodt se réfère, en particulier, aux études sur le terrorisme et les droits de l'homme, l'administration de la justice par les tribunaux militaires, la discrimination dans le système de justice pénale, les droits des non-ressortissants, la restitution des biens des réfugiés ou des personnes déplacées, la situation des femmes et des filles en Afghanistan, la promotion et la consolidation de la démocratie.

4. Se référant à l'intervention que la Sous-Commission a été invitée à faire devant la Commission des droits de l'homme, lors de sa session informelle d'une journée, en septembre 2001, M. Weissbrodt précise qu'à cette occasion il a été suggéré d'établir une procédure accélérée d'examen des propositions d'activités nouvelles que la Sous-Commission soumet à la Commission. Lui-même a formulé à nouveau cette suggestion devant la Commission, à sa cinquante-huitième session. Les membres de la Sous-Commission souhaitent peut-être apporter leur contribution au rapport que la Commission, dans sa résolution 2002/66 du 25 avril 2002, a chargé le Haut-Commissariat aux droits de l'homme de lui soumettre sur ce sujet, à sa prochaine session.

5. La Commission des droits de l'homme s'est félicitée de l'amélioration des méthodes de travail de la Sous-Commission, et a recommandé à celle-ci de poursuivre ses efforts dans ce sens. Elle a encouragé la Sous-Commission à coopérer davantage avec les autres organismes et institutions chargés des droits de l'homme. Elle a également approuvé la tenue du Forum social en tant qu'organe de présession de la Sous-Commission ainsi que la proposition visant à ce que la Sous-Commission consacre une étude au droit à l'eau potable.

6. La position de la Commission, en ce qui concerne les situations de pays dont elle-même ne traite pas, demeure ambiguë. La Commission a rappelé que la Sous-Commission ne devait pas adopter de résolution visant des pays spécifiques et devait s'abstenir de faire référence à des pays spécifiques dans ses décisions thématiques. Toutefois, la résolution sur la situation des femmes et des fillettes dans les territoires contrôlés par des groupes armés afghans et la décision concernant la situation humanitaire de la population iraquienne, adoptées par la Sous-Commission en 2001, n'ont soulevé aucune observation de la part de la Commission. Dans le cadre du dialogue qui aura lieu avec le Bureau élargi de la Commission, la Sous-Commission pourra débattre à la fois de cette question et de la nécessité de rétablir la durée normale de ses sessions, soit quatre semaines.

7. Les débats qui ont eu lieu dans le cadre du Forum social, le 26 juillet 2002, auxquels ont pris part plus de la moitié des membres de la Sous-Commission, ont été axés sur la mondialisation et les droits de l'homme, ainsi que sur la réduction de la pauvreté et le droit à l'alimentation. Ces débats devraient se poursuivre prochainement. La Sous-Commission démontrera ainsi l'utilité croissante du Forum social, qui rassemble des représentants de la société civile, des gouvernements, des institutions économiques internationales et des organes qui s'occupent des droits de l'homme autour de cette idée fondamentale que les droits de l'homme doivent demeurer au cœur des politiques dans les domaines du commerce, de l'économie et du développement.

8. La Sous-Commission mène une grande partie de ses travaux dans le cadre des réunions intersessions de ses groupes de travail. À cet égard, M. Weissbrodt remercie les différents membres de la Sous-Commission qui ont présidé, respectivement, le Groupe de travail sur les minorités, le Groupe de travail des formes contemporaines d'esclavage, le Groupe de travail sur les populations autochtones, ainsi que le Groupe de travail des communications. Il salue également les efforts déployés par les organisations non gouvernementales au cours de la session précédente, qui ont participé notamment au Groupe de travail sur les populations autochtones et au Forum social. Les travaux de la Sous-Commission sont considérablement renforcés par la participation indispensable des ONG. Enfin, M. Weissbrodt rend hommage à M^{me} Robinson, Haut-Commissaire aux droits de l'homme, dont le mandat arrive à terme et qui a mis au service des droits de l'homme sa grande intégrité, ses compétences et son profond engagement.

9. M^{me} ROBINSON (Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme) dit qu'il est difficile d'imaginer une année marquée par autant d'événements qui ont modifié le contexte dans lequel œuvre la Sous-Commission. Trois de ces éléments méritent particulièrement l'attention. Le premier est la Conférence de Durban. Pour que la Déclaration et le Programme d'action de la Conférence mondiale contre le racisme puissent être mis en œuvre avec succès, il est essentiel que des organes comme la Sous-Commission, qui ont toujours joué un rôle déterminant dans la lutte contre la discrimination raciale, participent à ce processus. M^{me} Robinson invite donc la Sous-Commission à examiner la façon dont elle pourrait contribuer à la réalisation des promesses de Durban, avec l'appui du Haut-Commissariat.

10. Au sein de ce dernier, le Groupe antidiscrimination est chargé de mettre en œuvre le programme de lutte contre la discrimination adopté à Durban. La première tâche du Groupe a été d'intégrer le Programme d'action dans toutes les activités pertinentes du Haut-Commissariat et de veiller à ce qu'il en soit fait de même dans les autres organes et institutions du système

des Nations Unies. Le Groupe aura également pour fonction d'assurer les services de secrétariat d'autres instances chargées de surveiller la mise en œuvre de la Conférence de Durban.

11. Le Groupe antidiscrimination organise également des séminaires sur les moyens d'améliorer le processus de mise en œuvre des engagements pris à Durban. Ainsi, M^{me} Robinson a participé à un séminaire régional d'experts pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes, qui s'est tenu dernièrement à Mexico. Le Groupe s'emploiera également à sensibiliser l'opinion publique et à diffuser des informations dans le monde entier.

12. L'un des résultats les plus prometteurs de la Conférence de Durban est l'engagement des jeunes, réunis notamment dans le cadre du Sommet international des jeunes, avant la Conférence mondiale. Les jeunes ne ménagent pas leurs efforts pour constituer des réseaux et proposer des stratégies de lutte contre le racisme dans toutes les régions du monde. Ainsi, dans le cadre d'un atelier qui aura lieu prochainement à Bangkok, le réseau des organisations de jeunes de la région de l'Asie et du Pacifique rassemblera des représentants de 27 pays engagés dans la lutte contre le racisme et la promotion des droits de l'homme.

13. Le deuxième grand événement qui a marqué l'année 2001 sont les attaques terribles du 11 septembre dernier et leurs implications. La Sous-Commission étudie depuis plusieurs années les relations entre le terrorisme et les droits de l'homme. À cet égard, le document de travail établi par la Rapporteuse spéciale, M^{me} Koufa, a servi de référence au Haut-Commissariat pour l'élaboration de stratégies face aux problèmes que soulèvent les événements du 11 septembre. Le nombre croissant de mesures antiterroristes qui ont été adoptées dans le monde entier comporte en effet, pour la promotion et la protection des droits de l'homme, des dangers qu'il est nécessaire de reconnaître et d'affronter. Les études menées dans le cadre de la Sous-Commission sur l'administration de la justice par les tribunaux militaires et les droits des non-ressortissants sont pertinentes à cet égard. La question du terrorisme continuera de figurer à l'ordre du jour de la communauté internationale au cours des années à venir. La Sous-Commission des droits de l'homme doit donc s'interroger sur ce qu'elle peut faire pour guider les efforts qui seront entrepris dans ce domaine.

14. Le troisième fait marquant a été la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme qui, on le sait, a été difficile. La multiplication des questions dont s'occupe la Commission, conjuguée à l'éventualité d'une diminution de ses ressources, rend d'autant plus déterminant le rôle de la Sous-Commission. Pour être efficace, celle-ci doit répondre aux priorités définies par la Commission et déterminer les questions actuelles qui méritent examen dans le domaine des droits de l'homme. Elle doit s'efforcer avant tout de fournir à la Commission des analyses de qualité en évitant les divisions politiques et idéologiques et en se conformant aux plus hautes normes d'indépendance et d'intégrité. Elle doit aussi préserver dans ses travaux un espace pour les ONG et divers autres acteurs. À cet égard, M^{me} Robinson note avec intérêt l'idée d'une coopération plus étroite entre la Commission, la Sous-Commission, les procédures spéciales et les organes de surveillance des traités.

15. Parmi les nombreuses questions à l'examen desquelles la Sous-Commission peut utilement contribuer, celle des droits de l'homme et de la biotechnologie revêt une importance croissante et M^{me} Robinson soumet à la Sous-Commission les conclusions du Groupe d'experts qu'elle a personnellement établi pour la conseiller dans ce domaine, soulignant également l'importance de la question des responsabilités des sociétés en matière de droits de l'homme,

la Haut-Commissaire souhaite que le Groupe de travail chargé d'examiner les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales mène à bonne fin l'élaboration de la série de principes qu'il a commencé d'établir.

16. Cette année, le débat sur les droits économiques et sociaux et sur le sujet connexe de la globalisation, de la libéralisation du commerce et de la pauvreté s'appuiera sur les analyses des liens entre la réduction de la pauvreté et la réalisation du droit à l'alimentation du Forum social. En organisant chaque année un forum social réunissant le plus grand nombre d'ONG, la Sous-Commission soulignera non seulement son attachement aux droits économiques, sociaux et culturels, mais aussi son engagement aux côtés de la société civile.

17. S'agissant des peuples autochtones, l'Instance permanente sur les questions autochtones est à présent une réalité. L'Instance doit se montrer à la hauteur des attentes suscitées et il faut espérer que les États membres lui donneront les moyens de fonctionner comme prévu. En ce qui concerne l'environnement, M^{me} Robinson souhaite que le prochain sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg mette en évidence les liens indissociables qui existent entre l'environnement, le développement et les droits de l'homme.

18. La Commission des droits de l'homme s'est félicitée des mesures adoptées par la Sous-Commission à sa dernière session pour améliorer ses méthodes de travail, mesures qui contribuent à renforcer le rôle central de la Sous-Commission dans le système des Nations Unies relatif aux droits de l'homme. Des progrès considérables ont été accomplis au cours des cinq années écoulées: les droits de l'homme sont mieux intégrés dans les travaux du système des Nations Unies et les gouvernements sont davantage soucieux d'honorer leurs engagements en matière de droits de l'homme. Mais il reste encore énormément à faire pour traduire cette volonté par des dispositions législatives et pratiques à tous les niveaux et pour assurer que les engagements pris soient pleinement respectés, notamment dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

ORGANISATION DES TRAVAUX (point 1 de l'ordre du jour provisoire)

Élection du bureau

19. M. ALFONSO MARTÍNEZ propose la candidature de M. Pinheiro aux fonctions de Président de la Sous-Commission.

20. M^{me} MOTOC et M. PARK appuient cette candidature.

21. *M. Pinheiro est élu Président par acclamation.*

22. *M. Pinheiro prend la présidence.*

23. Le PRÉSIDENT invite la Sous-Commission à désigner des candidats aux fonctions de Vice-Président.

24. M^{me} WARZAZI propose la candidature de M^{me} Zerrougui.

25. M. SORABJEE propose la candidature de M. Yokota.

26. M^{me} MOTOC propose la candidature de M. Kartashkin.
27. *M^{me} Zerrougui, M. Yokota et M. Kartashkin sont élus Vice-Présidents par acclamation.*
28. Le PRÉSIDENT invite la Sous-Commission à désigner des candidats aux fonctions de Rapporteur.
29. M. EIDE propose la candidature de M. Decaux.
30. *M. Decaux est élu Rapporteur par acclamation.*
31. Le PRÉSIDENT remercie les membres de la Sous-Commission de l'avoir élu à la présidence de la Sous-Commission et salue la très grande compétence avec laquelle son prédécesseur, M. Weissbrodt, a dirigé les travaux de la Sous-Commission au cours de l'année écoulée.
32. Soulignant le rôle essentiel des organisations de la société civile au sein de la Sous-Commission, il fait observer que cette dernière est devenue une instance de réflexion sur un certain nombre de questions nouvelles tout en continuant de remplir sa mission de surveillance des droits de l'homme. Rappelant le caractère universel de son mandat, il formule l'espoir que la Sous-Commission débattera de façon constructive des situations de pays, en particulier lorsque celles-ci ne sont pas examinées par la Commission ou exigent une attention urgente.
33. La mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action de Durban constituera un des thèmes centraux de cette session. La lutte contre le racisme et la discrimination demeure en effet un objectif essentiel, nécessitant l'engagement de tous. Une autre question clef sera celle du terrorisme. Il est à craindre que les moyens employés pour lutter contre ce phénomène ne portent atteinte aux libertés individuelles et collectives et au respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. Face à l'engrenage de la peur, il est indispensable de promouvoir la raison en s'efforçant de comprendre les causes du terrorisme afin d'employer des moyens de lutte appropriés.
34. Quinze ans après l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la torture, cette pratique demeure répandue dans de nombreux pays. Se félicitant que la Commission des droits de l'homme ait recommandé à sa cinquante-huitième session l'adoption du projet de protocole facultatif à cette convention, le Président de la Sous-Commission accueille avec satisfaction la décision prise à ce sujet par le Conseil économique et social le 24 juillet. Il espère que la Commission analysera les implications de cette décision importante, compte tenu de son propre engagement dans ce domaine.
35. La tragique escalade de la violence dans les territoires palestiniens occupés constitue un grave sujet de préoccupation pour la Sous-Commission, qui regrette vivement que la Haut-Commissaire aux droits de l'homme n'ait pas été autorisée à y effectuer une mission pour établir les faits. Il faut espérer que l'application intégrale des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité reconnaissant, entre autres, la nécessité d'un État palestinien contribuera à mettre fin au massacre de vies innocentes.

36. Le respect des normes relatives aux droits de l'homme par les acteurs économiques régionaux et mondiaux dans le contexte de la mondialisation constitue un autre objectif fondamental. Depuis les années 90, la mondialisation de l'économie a eu pour effet d'aggraver les inégalités sociales et la pauvreté, qui représente en elle-même une violation des droits fondamentaux de la personne. Face à l'écart croissant entre pays riches et pays pauvres, il est essentiel que les gouvernements des pays riches acceptent d'ouvrir leurs frontières aux produits des pays en développement et de réduire le montant annuel de leurs subventions agricoles. Il est également indispensable de renforcer la responsabilité sociale du secteur privé, et plus particulièrement des sociétés transnationales. À cet égard, le projet de principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme à l'intention des sociétés commerciales, élaboré par la Sous-Commission, pourrait constituer un document de référence en la matière. Par ailleurs, le Forum social, qui vient de tenir sa première session, contribuera à instaurer un dialogue fructueux sur l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels entre les spécialistes de la question, les représentants d'ONG et les groupes sociaux les plus touchés par la mondialisation.

37. Saluant la détermination, l'indépendance et l'autorité morale dont M^{me} Robinson a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions de Haut-Commissaire aux droits de l'homme, M. Pinheiro se déclare convaincu que son combat dans le domaine des droits de l'homme ne s'arrêtera pas là.

Adoption de l'ordre du jour (E/CN.4/Sub.2/2002/1 et Add.1)

38. M. KARTASHKIN, faisant observer que le point 6 de l'ordre du jour recouvre un certain nombre de questions fondamentales, parmi lesquelles le terrorisme et les droits de l'homme, regrette que la Sous-Commission dispose généralement de peu de temps pour examiner ce point. Il propose qu'à l'avenir l'ordre du jour soit formulé différemment, afin que ces questions reçoivent toute l'attention voulue.

39. M^{me} MOTOC, considérant que la Sous-Commission n'accorde pas une place suffisante aux questions relatives aux droits des femmes dans ses travaux, propose de modifier l'ordre du jour afin que le point 6 a) (intitulé «Les femmes et les droits de la personne humaine») devienne le point 3.

40. M^{me} HAMPSON, appuyant la remarque faite par M. Kartashkin, propose que des dispositions soient prises afin de consacrer plus de temps à l'examen du point 6 de l'ordre du jour, par exemple en examinant les divers points dans un ordre différent. En revanche, elle estime que l'ajout d'un nouveau point aurait pour effet de réduire le temps disponible pour l'examen de chacun des autres points et n'est donc pas favorable à la proposition de M^{me} Motoc. Elle fait observer qu'il appartient aux membres de la Sous-Commission de veiller à ce que les questions relatives aux femmes soient abordées systématiquement dans le cadre de chacun des points de l'ordre du jour.

41. M^{me} WARZAZI, appuyant la proposition de M^{me} Motoc tendant à établir un point de l'ordre du jour à part sur les droits des femmes, suggère, en cas de rejet de cette proposition, d'inclure le membre de phrase «et les femmes» dans l'intitulé des points 3 à 5 de l'ordre du jour. Comme M. Kartashkin, elle estime nécessaire de préciser le contenu des «questions diverses» visées au point 6 c) de l'ordre du jour; aussi propose-t-elle d'indiquer spécifiquement les thèmes qui seront examinés au titre de ce point.

42. M. SORABJEE dit que la question du terrorisme est trop importante pour être reléguée dans les «questions diverses» et qu'elle devrait constituer un sous-point à part entière à l'intérieur du point 6.
43. M. YOKOTA dit qu'il ne comprend pas pourquoi les intitulés des points de l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session sont aussi elliptiques, alors que ceux de la session précédente étaient très détaillés.
44. Le PRÉSIDENT, constatant que les membres de la Sous-Commission ne parviennent pas à s'entendre sur l'ordre du jour provisoire, propose que le Bureau se réunisse à l'heure du déjeuner afin d'examiner les propositions et remarques qui ont été formulées et présente des suggestions à la séance suivante. Se référant ensuite à la résolution 2002/66 de la Commission des droits de l'homme relative aux travaux de la Sous-Commission, il invite M. Jakubowski, Président de la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme, à rendre compte du débat qui a eu lieu au sein de la Commission au sujet du rapport de la Sous-Commission.
45. M. JAKUBOWSKI (Pologne), Président de la cinquante-huitième session de la Commission des droits de l'homme, dit que, malgré le temps extrêmement limité dont elle a disposé à sa cinquante-huitième session, la Commission a examiné les travaux de la Sous-Commission et a approuvé tout particulièrement la mise en œuvre, par la Sous-Commission à sa cinquante-troisième session, de plusieurs mesures et pratiques nouvelles dont la rationalisation de son ordre du jour, l'élaboration de ses résolutions en séance privée et la conduite de ses débats sur le mode «question-réponse». M. Jakubowski se félicite de ce que la Sous-Commission s'efforce d'accroître constamment l'efficacité de ses travaux en dépit d'un manque de temps et de ressources.
46. Trois des neuf propositions concrètes soumises par la Sous-Commission à l'examen de la Commission, à sa cinquante-huitième session, ont été adoptées par la Commission. Il s'agit des propositions concernant respectivement la réalisation du droit à l'eau potable et à l'assainissement, la tenue du Forum social et l'étude sur les droits des non-ressortissants. Plusieurs autres propositions ont été intégrées dans des résolutions de la Commission, notamment le projet de décision 4 de la Sous-Commission. En effet, dans sa résolution sur les droits de l'homme et le terrorisme (résolution 2002/35), la Commission a fait sienne la demande adressée par la Sous-Commission au Secrétaire général pour qu'il accorde à la Rapporteuse spéciale de la Sous-Commission toute l'assistance nécessaire en vue de tenir des consultations avec les services et organismes des Nations Unies (par. 12). De même, dans sa résolution 2002/63, la Commission a fait sienne la proposition visant à autoriser le Groupe de travail sur les populations autochtones à se réunir durant cinq jours ouvrables avant la cinquante-quatrième session de la Sous-Commission. Dans cette même résolution, la Commission a pris également en compte la proposition concernant l'organisation éventuelle d'un séminaire sur les traités, accords et autres arrangements constructifs entre les États et les populations autochtones. En outre, la Commission a décidé de recommander au Conseil économique et social d'inviter la Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail sur les populations autochtones à assister à la première session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, à y prendre la parole et à lui présenter son rapport.

47. En revanche, il n'a pas été donné suite à la demande tendant à ce que la Commission se prononce, à sa réunion informelle annuelle de septembre, sur les propositions d'activités nouvelles de la Sous-Commission, la Commission ayant préféré demander au Haut-Commissariat de lui faire rapport à ce sujet à sa cinquante-neuvième session. De même, la Commission n'a pas souhaité rétablir la quatrième semaine de la session annuelle, mais elle a recommandé à la Sous-Commission de continuer à améliorer ses méthodes de travail de manière à être en mesure d'accomplir ses travaux en trois semaines.

48. En outre, la Commission a recommandé à la Sous-Commission de débattre en séance privée de son fonctionnement et de ses projets de résolution, d'organiser une séance privée avec le Bureau élargi de la Commission, de maintenir un ordre du jour rationalisé, de concentrer ses travaux sur les sujets spécifiquement recommandés par la Commission, de favoriser la participation des organisations non gouvernementales, de se concentrer uniquement sur les questions liées aux droits de l'homme relevant de son mandat et d'éviter que ses activités ne se chevauchent avec celles d'autres organes et mécanismes compétents. À ce propos, la Commission a rappelé, à sa cinquante-huitième session, que la Sous-Commission devait continuer à examiner les situations de pays dont la Commission n'est pas saisie et les violations graves des droits de l'homme qui nécessitent une attention urgente où qu'elles se produisent. Enfin, la question de la documentation devenant de plus en plus problématique, la Commission a invité le Secrétaire général à fournir un appui à la Sous-Commission dans ce domaine.

49. M. Jakubowski entend encourager la coopération et le dialogue entre les divers acteurs du système des Nations Unies. Étant donné l'augmentation de la charge de travail et la réduction des ressources, il est impératif en effet de mettre à profit les compétences de chacun et d'éviter les répétitions. M. Jakubowski se félicite à cet égard de ce que le Bureau élargi ait rencontré les présidents des organes de suivi des traités et des responsables chargés des procédures spéciales et qu'il soit sur le point de participer à une réunion avec les membres de la Sous-Commission. Il note avec satisfaction que le Président de la Sous-Commission a, de son côté, rencontré des représentants d'autres entités qui s'occupent des droits de l'homme.

Minute de silence en l'honneur des victimes de toutes les formes de violations des droits de l'homme dans toutes les régions du monde

50. Le PRÉSIDENT rappelle que, dans sa décision 1994/103, telle qu'elle a été modifiée oralement en 1997, la Sous-Commission a décidé d'observer, au commencement de chacune de ses sessions annuelles, une minute de silence en l'honneur des victimes de toutes les formes de violations des droits de l'homme dans toutes les régions du monde.

51. *Les membres de la Sous-Commission observent une minute de silence.*

ORGANISATION DES TRAVAUX ET MÉTHODES DE TRAVAIL

52. M. LEBAKINE (Secrétaire de la Sous-Commission), décrivant l'état de la documentation, indique que 48 documents étaient attendus par la Sous-Commission. À ce jour, 23 exposés écrits d'organisations non gouvernementales ont été reçus par le Secrétariat et 35 documents au total sont disponibles sur le site Web du Haut-Commissariat.

53. M. ALFONSO MARTÍNEZ constate avec satisfaction qu'une meilleure coopération semble s'instaurer entre la Commission des droits de l'homme et la Sous-Commission. En témoigne le fait que les propositions de la Sous-Commission ont été mieux accueillies en 2002 que les années précédentes. Ainsi, la Commission a accepté la proposition tendant à tenir le Forum social avant la session de la Sous-Commission. De même, elle a autorisé la nomination d'un rapporteur spécial chargé de procéder à une étude sur les rapports entre la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels et la promotion de la réalisation du droit à l'eau potable. Autant de signes d'une évolution positive à cet égard.

54. M. Alfonso Martínez juge également encourageant que la Commission commence à se préoccuper des moyens d'améliorer ses propres méthodes de travail. Peut-être la Sous-Commission devrait-elle faire quelques suggestions à la Commission à ce sujet.

55. De son côté, la Sous-Commission, s'inspirant de l'exemple de la Commission, aurait intérêt à examiner les avantages qu'offre l'institution du «Bureau élargi» et pourrait envisager de se doter d'un tel Bureau.

56. Enfin, M. Alfonso Martínez propose que le Groupe de travail de session sur l'administration de la justice se réunisse avant le Groupe de travail de session chargé d'examiner les méthodes de travail et les activités des sociétés transnationales de façon à laisser aux membres de la Sous-Commission le temps d'étudier le document très important établi sur cette question (E/CN.4/Sub.2/2002/WG.2/WP.1 et Add.1 et 2 et WG.2/WP.2).

57. M. WEISSBRODT ne pense pas qu'il faille modifier la date proposée pour la réunion du Groupe de travail sur les sociétés transnationales: les nombreuses ONG qui ont déjà pris leurs dispositions pour assister à cette réunion risqueraient en effet d'être déçues. Le document en question fera l'objet d'une présentation au cours de la réunion et les membres de la Sous-Commission auront le loisir de l'examiner ensuite de façon plus approfondie.

58. Après un débat sur l'ordre du jour de la session, auquel participent plusieurs membres de la Sous-Commission, le Président dit que le Bureau se réunira et soumettra à la Sous-Commission, au début de la séance suivante, des propositions dans lesquelles il sera tenu compte des différents points soulevés.

La séance est levée à 13 h 05.
